

La mutation de la séparation des pouvoirs

Par **Lilounette33**, le **18/11/2017** à **15:06**

Bonjour à tous,

J'ai comme sujet "les mutationq de la théorie de la séparation des pouvoirs" et je bute sur deux éléments.

- Y a t-il une délimitation à ce sujet?
- Je trouve de nombreux intérêts (historique = évolution avec notamment la place du juge / théorique = concurrence entre les pouvoirs / pratique = la question de savoir si la séparation en est réellement une) mais je ne connais pas d'intérêt juridique. Connâtriez-vous un cas juridique récent qui me permettrai d'illustrer ce sujet?

Merci [smile3]

Par **EmmaD**, le **22/11/2017** à **17:04**

Sujet de Mr.Hourquebie? :)

Tu peux délimiter au niveau de la séparation verticale des pouvoirs si tu ne le traites pas dans ton devoir, cad la séparation au niveau des Etats Fédéraux et Régionaux. De même tu peux exclure les modalités de la SDP (régime présidentiel, semi présidentiel et parlementaire). Je ne comprends pas très bien ta deuxième question sachant que l'interprétation de la loi par le juge est une évolution juridique et non strictement historique, de même il ne me semble pas qu'il soit question de l'existence de la SDP mais plutôt de son degré d'application. Ce ne sont que des éléments de réponse, il se peut que je me trompe, je suis dans le même cas que toi et a priori devant le même td :)